



éduscol

Informer et accompagner les professionnels de l'éducation

Accueil du portail > Scolarité et parcours de l'élève > Organisation des enseignements
> Collège

Collège

La classe de troisième préparatoire à l'enseignement professionnel

La classe de troisième préparatoire à l'enseignement professionnel, dite 3e "prépa-pro", donne la possibilité aux élèves d'affiner le choix de leur parcours de formation, sans pour autant décider définitivement de leur champ professionnel ni de leur orientation.

▶ Objectif de la 3e "prépa-pro"

▶ Admission des élèves

▶ Poursuite d'études

▶ Organisation de la 3e "prépa-pro"

Objectif de la 3e "prépa-pro"

Il s'agit de proposer, à des élèves volontaires prêts à se remobiliser autour d'un projet de formation, un accompagnement dans la construction de leur projet personnel. Elle s'inscrit dans le cadre de la personnalisation des parcours.

Admission des élèves

Durant l'année de quatrième et en vue de la préparation de la phase de dialogue du deuxième trimestre, un entretien personnalisé, fondé sur un bilan des acquis de l'élève et de sa motivation, aura lieu avec le professeur principal et éventuellement d'autres membres de l'équipe du collège (principal, CPE, COP...).

À l'issue de cet échange, l'équipe pourra proposer une 3e « prépa-pro » à l'élève et ses représentants légaux qui pourront en faire la demande lors des vœux définitifs formulés pour le conseil de classe du troisième trimestre.

À l'issue de celui-ci, la proposition de passage en troisième « prépa-pro » est examinée par des commissions académiques ou départementales qui informent l'établissement et les représentants légaux des suites accordées à la demande.

Poursuite d'études

À l'issue de la classe de troisième, **les élèves de « prépa-pro » participent à la même procédure d'orientation et d'affectation que les autres élèves**. La poursuite d'études se fait, le plus souvent, en seconde professionnelle en lycée ou par la voie de l'apprentissage mais n'exclut pas la voie générale ou technologique des possibilités offertes.

Organisation de la 3e "prépa-pro"

Les horaires des enseignements

Les **volumes horaires** des enseignements généraux et des enseignements complémentaires sont identiques à ceux des autres classes de troisième, avec quelques **spécificités** :

- les horaires des langues vivantes 1 et 2 sont globalisés. Les deux langues sont obligatoires pour ne pas limiter les vœux d'orientation à l'issue de la 3e ;
- les horaires des sciences expérimentales et de la technologie sont aussi globalisés

L'enseignement de **découverte professionnelle** est suivi par tous les élèves. Le volume horaire de cet enseignement est de 216 heures ; il est annualisé. Il comprend des visites d'information, des séquences

d'observation voire des stages d'initiation.

Horaires applicables aux élèves en 3e "Préparatoire à l'enseignement professionnel"

Enseignements	Horaires hebdo
Education physique et sportive	3h
Enseignements artistiques	2h
Français	4h
Histoire-Géographie-Enseignement moral et civique	3h30
Langues vivantes (LV1 et LV2)	5h30
Mathématiques	3h30
Sciences et technologie	4h30
Découverte professionnelle	6h (216h annualisées)
Total (*)	32h dont 4h d'enseignements complémentaires

(*) S'y ajoutent au moins 10 heures annuelles de vie de classe par niveau.

DNB série professionnelle ou série générale

Les élèves présentent le DNB, dans la **série** de leur choix. Ils peuvent aussi éventuellement présenter le CFG. **L'enseignement de découverte professionnelle peut permettre aux élèves d'obtenir des points supplémentaires pour le diplôme national du brevet (DNB).**

Pour les candidats de la **série professionnelle** du DNB, des sujets distincts sont élaborés en adéquation avec les spécificités des classes de troisième préparatoires à l'enseignement professionnel, des classes des sections d'enseignement général et professionnel adapté et des classes de troisième de l'enseignement agricole. Les référentiels de formation correspondants sont définis par une **note de service pour les**

sciences et la technologie et une note de service pour l'histoire-géographie-enseignement moral et civique.

En savoir plus

- **La séquence d'observation en milieu professionnel**
- **Les modalités d'attribution du DNB**

TEXTES DE RÉFÉRENCE

Arrêté du 10 août 2017 modifiant l'arrêté du 2 février 2016 relatif aux classes de troisième dites « préparatoires à l'enseignement professionnel » (JO du 18 août 2017)

Mis à jour le 13 octobre 2017

Partager cet article

